

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU N° 2015-10</b> <b>Réunion du 4 novembre 2015 à 20h30</b></p>
---

L'an deux mil quinze, le 4 novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 29 octobre 2015, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUËT, Michel DEMOLDER, Cécile GIBBES, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Dominique HUET, Dominique CANESSON, Calixte TIENDREBEOGO, Pascal COULON, Karina GUERRIER, Karine RICHARD, Dominique BARON, David LOUBARESE, Audrey MARCHIX, Bérengère TURMEL

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné procuration à Yannick CAIRON, Agnès GUILLET a donné procuration à Armel TREGOUËT, Marie-Hélène OGER a donné procuration à Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR a donné procuration à Michel DEMOLDER, Antoine CRENN a donné procuration à Pascal COULON, Mélanie JOUET a donné procuration à Frédéric TREGUIER

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Agnès GUILLET, Marie-Hélène OGER, Catherine SEIGNEUR, Antoine CRENN, Mélanie JOUET

ABSENTS : Valérie DERISBOURG, Amélie BERNARD

SECRETAIRE : Pascal COULON.

Convocation : 29 octobre 2015

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Finances – Budget Principal Commune 2015 – Décisions modificatives n° 2
2. Aménagement – Réfection du réseau d'eaux pluviales – Aménagement de voirie – Route de Nantes et Route de Laillé – Etudes et maîtrise d'œuvre – Travaux
3. Rennes Métropole – Rapport d'activités et de développement durable – Année 2014
4. Foncier - Projet de cession d'une bande de terrain à l'entreprise CARREIRA
5. Urbanisme – D.P.U. – D.I.A.
6. Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
7. Divers

**Election d'un secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.**

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance : Pascal COULON.

Ensuite, le compte rendu de la réunion du 6 octobre 2015, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

N'appelant aucune observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Dossiers inscrits à l'ordre du jour -**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents de porter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

Urbanisme – DPU-DIA

Propriété 23 rue de Tellé

Propriété 4 rue de la Cave Donjean

Foncier – Z.A. du Pont-Mahaud – Projet de cession d'une bande de terrain Consorts Carreira

La présentation du rapport d'activités 2014 du S.D.E. 35 est différée lors d'un prochain conseil.

### **2015-99 Finances – Budget Principal Commune 2015 – Décisions modificatives n° 2**

Amel TREGOUËT, Adjoint aux finances, a exposé ce qui suit :

Suite à la réunion de la commission « Finances » du 12 octobre 2015, il est proposé au conseil municipal de procéder à un certain nombre d'inscriptions nouvelles, ajustements financiers et régularisations d'imputations budgétaires tels qu'exposés en annexe à la note de synthèse.

Les crédits ventilés par article correspondent aux modifications suivantes : - ajustement de crédits - réduction de l'inscription d'un article - majoration de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- autorise les décisions modificatives n°2 à intervenir sur le budget principal 2015 de la commune.

(ces décisions modificatives sont annexées à la présente délibération).

### **2015-100 Aménagement – Réfection du réseau d'eaux pluviales – Aménagement de voirie – Route de Nantes et Route de Laillé – Etudes et maîtrise d'œuvre – Travaux -**

*Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,*

*Vu la délibération n° 2014-187 du 2 décembre 2014 du conseil municipal approuvant les termes de la convention type à intervenir entre Rennes Métropole et la commune de Pont-Péan en vue de la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale et ses dépendances,*

Michel DEMOLDER, adjoint à l'urbanisme, a exposé ce qui suit :

Une consultation a été lancée auprès de cabinets d'études en vue d'une mission d'études et de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réfection du réseau d'eaux pluviales et de l'aménagement de voirie sur deux secteurs Route de Nantes et Route de Laillé :

#### **1 - Route de Nantes (RD837) Secteur Nord-ouest**

Le projet devra répondre aux objectifs suivants :

- Réfection complète du réseau d'eaux pluviales en prenant en compte le diagnostic ainsi que l'étude de faisabilité déjà effectués
- Mise en accessibilité des trottoirs et des traversées piétonnes
- Optimisation du stationnement et sécurisation des entrées chartières
- Créer des connexions avec la piste cyclable (liaison mixte) située sur le trottoir est.
- Sécurisation du carrefour avec l'allée des écoles
- Aménagement de l'allée des écoles en terme de stationnement, de sécurisation des différents flux (piétons, cycle et véhicules).

- Prévoir dans le cadre d'un futur projet de requalification complète de l'assiette à long terme d'anticiper les éventuelles modifications de réseaux notamment en éclairage public.

## **2- Route de Lailé (RD277)**

Le projet devra répondre aux objectifs suivants :

- Réfection complète du réseau d'eaux pluviales (1 000 ml) en prenant en compte le diagnostic ainsi que l'étude de faisabilité déjà effectués
- Requalification de la voirie environ 8 500 m<sup>2</sup>
- Mise en accessibilité des trottoirs et des traversées piétonnes
- Optimisation du stationnement et sécurisation des entrées chartières
- Sécurisation des carrefours.

Contenu de la mission :

La mission confiée au maître d'oeuvre comprend :

Tranche ferme :

### **AMENAGEMENT ROUTE de NANTES (RD N°837) SECTEUR NORD-OUEST**

Réfection du réseau d'eaux pluviales (réseau actuel 500 ml) : mission de maîtrise d'œuvre aux stades ESQ, AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR, OPC.

Aménagement de voirie : mission d'étude au stade orientation d'aménagement et ESQUISSE

### **AMENAGEMENT ROUTE DE LAILLE (RD N°277)**

Réfection du réseau d'eaux pluviales (réseau actuel 1 000 ml) : mission d'étude au stade ESQUISSE et AVP

Aménagement de voirie : mission d'étude au stade orientation d'aménagement et ESQUISSE

Tranche conditionnelle :

### **AMENAGEMENT ROUTE de NANTES (RD N°837) SECTEUR NORD-OUEST**

Aménagement de surface : mission de maîtrise d'œuvre au stade AVP, PRO, ACT, DET, AOR, OPC.

### **AMENAGEMENT ROUTE DE LAILLE (RD N°277)**

Réfection du réseau d'eaux pluviales : de maîtrise d'œuvre au stade PRO, ACT, DET, AOR, OPC.

Aménagement de voirie : mission de maîtrise d'œuvre au stade AVP, PRO, ACT, DET, AOR, OPC.

Les membres de la commission des marchés Publics se sont réunis le 7 octobre 2015 pour procéder à l'analyse des offres et l'attributaire du marché est le cabinet ADA'O, 11 allée du bâtiment Les Alizés à Rennes.

Le marché d'études et de maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

1. Route de Nantes RD 837 Secteur Nord Ouest  
TRANCHE FERME
  - Réfection du réseau d'eaux pluviales
    - ✓ mission d'études AVP : 400 € HT
    - ✓ maîtrise d'œuvre : taux de 2.5% sur un montant prévisionnel de travaux de 100 000 € HT
  - Aménagement de voirie
    - ✓ mission d'études : 3450 € HT

TRANCHE CONDITIONNELLE

- Aménagement de voirie
  - ✓ maîtrise d'oeuvre : taux de 3% sur un montant prévisionnel de travaux de 100 000 € HT

## 2. Route de Laillé (RD 277)

### TRANCHE FERME

- Réfection du réseau d'eaux pluviales
  - ✓ mission d'études : 800 € HT
- Aménagement de voirie
  - ✓ mission d'études : 4800 € HT

### TRANCHE CONDITIONNELLE

- Réfection du réseau d'eaux pluviales
  - ✓ maîtrise d'oeuvre : taux de 2.11% sur un montant prévisionnel de travaux de 220 000 € HT
- Aménagement de voirie
  - ✓ maîtrise d'oeuvre : taux de 2.21 % sur un montant prévisionnel de travaux de 300 000 € HT

Le montant total des honoraires s'élève à : 26 222 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle)

Vu l'article 28 modifié du code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- accepte la réalisation des études et de la maîtrise d'oeuvre correspondant à ces projets,
- autorise le lancement de la consultation des entreprises,
- donne délégation à M. le Maire ou son représentant pour la signature des marchés et tout document se rapportant à cette décision.

## **2015-101 Rennes Métropole – Rapport d'activités et de développement durable – Année 2014**

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose ce qui suit :

« L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit, dans un souci de transparence administrative, que soit réalisé un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale ».

Le rapport d'activités et de développement durable de Rennes Métropole de 2014 a été adressé aux maires des communes membres de Rennes Métropole afin qu'une communication en soit faite en séance publique du conseil municipal.

M. le Maire, vice-président de Rennes Métropole, présentera aux élus la nouvelle édition du rapport d'activités de Rennes Métropole intégrant pour la 1<sup>ère</sup> fois le rapport de développement durable, qui faisant jusqu'à présent l'objet d'une publication spécifique.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités 2014 de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

## **2015-102 Foncier – Zone d'activités du Pont-Mahaud - Projet de cession d'une bande de terrain aux consorts Carreira**

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose ce qui suit :

Le lotissement communal de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud II a été autorisé par arrêté du 27 septembre 2011 comprenant 10 lots. L'accès vers le site d'activités se fait à partir de la voie communale n°6 et le lotissement est desservi par la rue du Pont-Mahaud.

L'entreprise CARREIRA située rue du Pont-Mahaud à Pont-Péan a sollicité auprès de la commune de Pont-Péan l'acquisition d'une bande de terrain communal jouxtant leur propriété. Il s'agit de la parcelle communale cadastrée AN 268 d'une contenance totale de 854 m<sup>2</sup>. La superficie à céder représente 261 m<sup>2</sup> et permettra à l'entreprise de réaliser un projet d'extension de son activité (extension bâtiment). Aucun aménagement n'est prévu par la commune sur cette bande de terrain en friche.

Afin d'engager cette vente, l'avis de France Domaine a été sollicité le 2 novembre 2015 sur l'estimation de cette portion de parcelle à céder.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte le principe de la vente aux consorts CARREIRA de ce délaissé de terrain d'une superficie de 261 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle AN 268 d'une contenance totale de 854 m<sup>2</sup>.
- dit que le prix de vente sera fixé lors d'un prochain conseil municipal et dès que l'avis de France Domaine sera connu.
- désigne l'office notarial à Bruz pour la rédaction de l'acte authentique.

#### **2015-103 à 111 Urbanisme – D.P.U. – D.I.A.**

Il est proposé au conseil de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Propriété 34 route de Nantes - Parcelle AK 28
- Propriété 48 rue des hirondelles – Parcelle AO 80
- Propriété 19 avenue du chemin vert - Parcelle AJ 187
- Propriété 31 route de Nantes - Parcelles AO 247 et AO 250
- Propriété 12 rue Eric Tabarly - Parcelle AL 189
- Propriété 6 avenue des chevreuils - Parcelle ZL 107
- Propriété 14 rue Georges Beauplet – Lotissement Mouton Blanc
- Propriété 4 rue de la cave donjean
- Propriété 23 rue de Tellé - Parcelle AN 95

#### **1. Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

29/09/2015	Mairie	Prospective Financière - Validation scanios financiers - Formation	MGDIS Parc d'innovation Bretagne Sud Allée Nicolas Leblanc 56038 Vannes	660.00
13/10/2015	Communication	Affiches sucettes Salon du Bois	WestGraphy Parc d'activité de Villejames 44350 GUERANDE	515.65
13/10/2015	Beausoleil	Spectacle des formations Karimouche le 12/3/16 à 21 h	BLUE LINE ORGANISATION Rue Droite 46600 MARTEL	2 795.75
16/10/2015	Petite Enfance	Tapis de sol - Espace jeux	DIMASPORT 1 bis, rue Louis Armand BP 91 77834 OZOIR-LA-FERRIERE cedex	835.20
19/10/2015	Services Techniques	Participation Formation BPA travaux aménagement paysagers - Apprentissage GEFFRAY Maël	UFA Antoine St Exupéry RENNES	500.00 €
26/10/2015	Restaurant scolaire	Remplacement d'un servomoteur de vanne pour le restaurant scolaire	RIHET ZA la Touche 35890 BOURG DES COMPTES	480.76

#### Décision du 17/10/2015

Marché d'études et de maîtrise d'œuvre - Réfection du réseau d'eaux pluviales – Aménagement de voirie – Route de Nantes et Route de Laillé –

Le marché est attribué au cabinet ADAO 11 allée du bâtiment Les Alizés à Rennes.

Le montant des honoraires s'élève à 26 222 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).

#### Divers :

##### **- Enquête publique du 16 novembre au 18 décembre 2015 – Installation classée pour la protection de l'environnement – Projet DALKIA –**

Monsieur le Maire informe que l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2015 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 16 novembre au 18 décembre 2015, sur la demande présentée par M. le Directeur du Centre Opérationnel DALKIA Bretagne. La Sté DALKIA Biomasse de Rennes a présenté une demande d'autorisation afin de permettre la valorisation, par épandage agricole, des cendres produites par la centrale « Biomasse » qu'elle exploite sur le territoire communal rennais (site des Boëdriers, chemin de la Bintinais). Le conseil municipal sera invité à donner son avis.

##### **- Métropole – Transfert de la compétence Voirie – Investissements 2016-2020 – Plan pluriannuel d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence Voirie à Rennes Métropole, les travaux d'investissement sont inscrits dans un Plan Pluriannuel d'Investissement « Voirie » pour la période de 2016 à 2020.

Les opérations d'investissement sollicitées par les communes ont été recensées par Rennes Métropole et ont fait l'objet d'un classement par rapport à des critères de hiérarchisation (travaux de

sécurité, travaux en cours, études et opérations engagées, cohérence avec la politique de mobilité, investissements en impliquant d'autres).

Les objectifs financiers et annuels d'exécution sur l'ensemble des secteurs s'élèvent à 32.3 M€ (correspondant à 90 % de la moyenne des investissements passés sur la période 2005-2014). Pour le secteur sud, de 2005 à 2014, la moyenne mensuelle des investissements s'élève à 3.6 M€ (90 % des investissements). Les inscriptions sollicitées par les communes du secteur sud de 2016 à 2020 s'élèvent à 32 M€ alors que l'objectif d'inscription est de 24 M€ soit un arbitrage à réaliser de 8 M€. S'agissant des fonds de concours, ils peuvent être ciblés sur une ou plusieurs opérations, sachant que le montant proposé ne peut être supérieur à 50 % du montant HT des sommes dépensées sur la période 2016-2020. Les maires du secteur Sud se réuniront le 6 novembre prochain pour présenter leurs projets.

Pour la Commune de Pont-Péan, les recettes à reverser portent sur la participation de l'aménageur aux équipements publics perçue pour les travaux de voirie de la rue de la Cave Donjean (178 K€) et ceux concernant l'aménagement de la voirie de la route d'Orgères (99 K€). Les élus acceptent à l'unanimité ce reversement.

Pont-Péan le 10 novembre 2015  
Le Maire,  
Jean-Luc GAUDIN

Réunion du conseil municipal du 4 novembre 2015  
Synthèse des interventions des élus

- Finances – Décisions modificatives au budget principal de la commune  
Les dotations à percevoir par la commune sont ajustées au regard de la prévision budgétaire. Quant aux dépenses, notons que le reversement de l'attribution de compensation est abondé par le crédit inscrit sur les dépenses imprévues. Les décisions modificatives en section de fonctionnement s'élèvent à 37 551 €. Sont enregistrées en recettes d'investissement les subventions à percevoir dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration du restaurant scolaire (227 656 €), l'ajustement du FCTVA et le virement de la section de fonctionnement. L'emprunt d'équilibre vient en diminution de 186 121 €. En dépenses d'investissement, notons le crédit complémentaire de 10 000 € pour un audit énergétique sur les bâtiments communaux, des ajustements sur les marchés de travaux, l'acquisition d'un nouveau logiciel de paye.  
A l'issue d'une présentation détaillée des modifications apportées, Armel Trégouët précise que le passage à une nouvelle version de l'outil logiciel de paye est nécessaire car la version précédente n'est plus soutenue par l'éditeur.
- Travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales et aménagement de la voirie  
Michel Demolder souligne que la consultation des entreprises pour les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales de la route de Nantes va être lancée tout prochainement. Le calendrier est très serré car nous avons conventionné avec Rennes Métropole et l'engagement de ces travaux doit être effectif avant la fin de l'année. Une tranche conditionnelle sera prévue sur les travaux d'aménagement de la voirie.
- Bulletin Municipal – Publicité  
Les élus ont engagé une réflexion sur l'insertion de publicité dans le bulletin municipal. Frédéric Tréguier, adjoint à la communication, a transmis aux élus le résultat de l'enquête réalisée auprès des autres communes sur cette question. Ce dossier sera présenté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Service Jeunesse - Concert Mina'zic du 24 octobre 2015 à Pont-Péan  
David Loubresse rappelle que pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, le conseil jeunes de Pont-Péan a organisé son concert jeunes. M. le Maire adresse ses félicitations et remerciements aux organisateurs, aux élus, au personnel communal et à tous les adultes qui ont encadré ce concert.
- Solidarité  
Stéphane Ménard et Dominique Cannesson rappelle que le repas annuel du CCAS aura lieu le 28 novembre 2015 à l'Espace Beausoleil, la collecte de la banque alimentaire aura lieu les 27, 28 et 29 novembre 2015 à Pont-Péan.  
Adolphe Azuaga informe que près de 58 000 brioches de l'amitié ont été vendues sur le département et ont permis la collecte de fonds pour venir en aide aux personnes en situation de handicap.
- Développement Durable  
Yannick Cairon, conseiller municipal au Développement Durable, fait part de son souhait de créer un groupe de travail sur le développement durable et appelle les élus volontaires à se faire connaître.
- Finances – Préparation budgétaire 2016

Une réunion de la commission finances élargie à l'ensemble du conseil municipal est programmée le 17 novembre 2015 à 18 heures. Une réunion spéciale Finances sur la prospective 2016-2020 est prévue le 14 novembre 2015 à 9 heures indique Armel Trégouët aux élus.

- Aménagement ZAC Multisites

Dans le cadre de la concertation publique du projet de création de la ZAC multisites, une réunion publique est organisée le 8 décembre 2015 à 20h30 Salle du Conseil à La Mairie. Une exposition au public suivra à compter du 9 décembre jusqu'à mi-janvier 2016.

- Agendas

Commémoration du 11 novembre.

Inauguration de la mairie le 12 décembre 2015 à 16 heures